

Ensemble, nettoyons notre *arrondissement!*



Comme à chaque printemps, l'arrondissement d'Outremont entreprend son grand ménage afin de redonner à sa population l'environnement sain et propre qu'elle apprécie. Au cours des derniers jours, les employés du Service des travaux publics ont entrepris le nettoyage des rues, ruelles, trottoirs et espaces publics de l'arrondissement, et ils procéderont prochainement à l'enlèvement des détrit­us qui se sont accumulés le long des clôtures, haies et édifices publics au cours de la saison hivernale.

Progressivement, tous les parcs de l'arrondissement seront sarclés et les terrains de jeux seront nettoyés en vue de leur ouverture prochaine. De même, les parterres qui ont été abîmés par les chenillettes lors des opérations de déneigement seront réparés.

D'ici la fin du mois de mai, les bancs publics, les supports à vélo et les poubelles de rue reprendront leur place habituelle, redonnant à l'arrondissement son caractère convivial et chaleureux. Cette volonté d'offrir à la population un milieu de vie sain où il fait bon vivre est une priorité pour notre administration et nous entendons tout mettre en œuvre pour réussir ce grand ménage printanier.

L'objectif ne saurait toutefois être pleinement atteint sans l'implication des citoyennes et citoyens de l'arrondissement. C'est pourquoi je vous invite, tous et chacun, à participer activement aux efforts d'embellissement de notre campagne de propreté printanière en nettoyant à fond le devant et l'arrière de votre propriété. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que depuis le mois de décembre 2004, l'arrondissement d'Outremont possède un nouveau règlement sur la propreté qui stipule que tout propriétaire ou occupant d'un bâtiment ou d'un logement doit tenir la partie du domaine public qui lui est adjacente libre de toutes obstructions et de tous détrit­us, immondices, déchets, etc. En adoptant cette mesure visant la propreté, l'arrondissement souhaite procurer à l'ensemble de la population un milieu de vie accueillant et agréable.

Je vous invite également à multiplier les efforts en vue d'augmenter la performance de l'arrondissement en matière de recyclage. En tant que maire, j'effectue depuis quelques semaines une tournée des écoles primaires pour sensibiliser les jeunes à l'importance du recyclage. Ces visites font partie d'une stratégie plus globale, élaborée par la *Commission consultative permanente sur l'environnement et le développement durable*, visant à ce que l'arrondissement d'Outremont occupe le premier rang au chapitre du recyclage sur l'Île de Montréal.

Je vous remercie de votre participation à cet effort collectif, tout en vous souhaitant de profiter à plein de la belle saison.

Stéphane Harbour

Maire de l'arrondissement et membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal,
responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Les **éco-centres** : une alternative intéressante

Voici les trois éco-centres de la ville de Montréal qui sont situés à proximité du territoire d'Outremont :

Éco-centre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges

Tél. : (514) 872-3517

Éco-centre Saint-Michel

2475, rue Michel-Jurdant (près des rues Jarry et Iberville)

Tél. (514) 872-3267

Éco-centre Petite-Patrie

1100, rue des Carrières

Tél. : (514) 872-7706



Les **Travaux publics** d'Outremont

Un service à votre service...

Le Service des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont est situé au **1451, avenue Ducharme.**

Tél. : (514) 495-6257

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 15 h 15.

Horaire d'été :

(de la Saint-Jean-Baptiste à la Fête du travail)

du lundi au jeudi entre 7 h et 15 h 15 et le vendredi entre 7 h et 12 h.



Faites la cour
au printemps,
nettoyez
votre
environnement!

Ville de Montréal



Arrondissement d'Outremont

English version available upon request. Please call: (514) 495-6200.

Pour réussir votre grand ménage du printemps

Vous avez envie de vous y mettre et de participer aux efforts d'embellissement de l'arrondissement ?

Vous trouverez ci-dessous des **renseignements utiles** qui pourront vous aider à relever ce *défi printanier*.

La collecte des ordures ménagères

- > La collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine, les lundis et jeudis, entre 8 h et 16 h.
- > Les ordures doivent être placées dans un sac à ordures fermé ou dans une poubelle avec couvercle et déposées dans la ruelle ou, s'il n'y a pas de ruelle adjacente à la résidence, à l'arrière ou sur le côté de celle-ci, entre 6 h et 8 h le jour de la collecte. Maximum de cinq (5) contenants par unité de logement.
- > Il est strictement interdit de déposer des ordures ménagères dans les poubelles de rue.

Comment disposer des branches ?

- > Les branches peuvent être enlevées à l'occasion de la collecte régulière des ordures ménagères.
- > Elles doivent toutefois être attachées en fagots de 1 m X 0,5 m et le poids de chaque fagot ne doit pas excéder 25 kg. Maximum de cinq (5) fagots par unité de logement.
- > Si le nombre de fagots excède la quantité maximale, vous pouvez en disposer au dépotoir du Service des travaux publics, situé au 1451, avenue Ducharme.

Que faire des objets lourds et encombrants ?

- > Ces déchets (poêles, réfrigérateurs, divans...) pourront être enlevés lors de la collecte régulière des ordures ménagères. Ils doivent cependant être déposés en bordure de la ruelle ou du trottoir.
- > Deux collectes spéciales pour les objets lourds et encombrants ont lieu à chaque année. Pour connaître les dates de ces collectes, veuillez communiquer avec le Service des travaux publics au (514) 495-6257.

Comment se débarrasser des rebuts de construction ?

- > Ces déchets ne sont pas enlevés à l'occasion de la collecte régulière des ordures.
- > Ils peuvent toutefois être déposés, durant les heures d'ouverture, au dépotoir du Service des travaux publics.
- > Si la quantité de rebuts peut être transportée dans le coffre d'une voiture, vous pourrez en disposer gratuitement. Dans tous les autres cas, des frais de 60 \$ la tonne s'appliqueront.

La collecte des matières recyclables...

- > Recycler c'est un geste civique qui contribue à la préservation de l'environnement et à la réduction des coûts associés à la collecte et à l'enfouissement des ordures ménagères.
- > Les principales matières recyclables sont : le papier, le carton, les contenants et sacs de plastique, les bouteilles et contenants en verre, les canettes et contenants en métal ou en aluminium.
- > La collecte des matières recyclables a lieu le mercredi entre 8 h et 16 h.
- > L'arrondissement met gratuitement à la disposition de chaque unité de logement deux bacs de récupération en plastique. Pour les obtenir, il suffit de se présenter avec une preuve de résidence au Service des travaux publics pendant les heures d'ouverture.
- > Pour maximiser l'efficacité de la collecte, il faut placer le papier à part des autres matières recyclables dans le bac bleu ou vert.
- > Les contenants doivent être rincés et exempts de nourriture. C'est une question d'hygiène !
- > Contrairement aux ordures ménagères, les bacs servant à la récupération des matières recyclables doivent être placés devant la maison, en bordure du trottoir, entre 6 h et 8 h le jour de la collecte.
- > Il importe de bien attacher le papier et les journaux afin d'éviter qu'ils ne s'envolent. À cet effet, des filets de retenue seront bientôt disponibles dans certains secteurs de l'arrondissement.

Et des résidus domestiques dangereux

- > Il est possible de se départir des résidus domestiques dangereux (peinture, produits chimiques, médicaments, etc.) lors des **DEUX COLLECTES ANNUELLES** organisées par la Ville de Montréal qui auront lieu les **17 juin et 15 octobre 2005**. Exceptionnellement cette année, ces collectes se tiendront au Service des travaux publics de l'arrondissement, 1451, avenue Ducharme, entre 8 h et 16 h.
- > Il est toujours possible d'apporter ces résidus aux éco-centres de la ville pendant les heures d'ouverture (voir liste à l'endos de ce bulletin d'information).

La propreté... c'est l'affaire de chacun !

Nettoyer son terrain, faire le ménage de la cour arrière, donner un coup de pinceau aux balcons, portes, rampes et clôtures, voilà des moyens peu coûteux d'embellir son quartier.

La Brigade Verte à votre service !

- La Brigade Verte peut vous débarrasser des graffitis qui auront été apposés sur les murs de votre propriété et qui défigurent l'environnement.
- Ce service, efficace et gratuit, est offert pendant les mois de juin, juillet et août.
- Si vous voulez que la Brigade Verte intervienne chez vous, il suffit de remplir le formulaire d'autorisation disponible auprès du Service des travaux publics d'Outremont.



Participez au concours maisons fleuries

Chaque année l'arrondissement récompense les plus beaux aménagements fleuris sur son territoire. On ne s'inscrit pas à ce concours, on y participe ! Cet été, fleurissez votre maison, votre parterre, votre balcon ou votre terrasse et faites écho aux efforts de l'arrondissement.

Qui sait, votre aménagement sera peut-être primé !

Du compost GRATUIT pour les horticulteurs en herbe

- Il est possible de se procurer gratuitement du compost au Service des travaux publics d'Outremont le **samedi 7 mai de 9 h à 16 h**. Arrivez tôt, les quantités sont limitées !
- Il sera également possible de se procurer gratuitement du compost en se présentant au Complexe environnemental Saint-Michel (voir adresse à l'endos de ce feuillet d'information) les **6 et 7 mai prochains entre 8 h et 17 h**. N'oubliez pas d'apporter votre pelle et des contenants robustes.

Propreté du parc canin

- Si vous possédez un chien, il est possible de le faire courir librement dans le parc canin de l'arrondissement. Celui-ci est situé au pied du viaduc Rockland.
- Tout comme partout ailleurs dans l'arrondissement, vous devez recueillir les défécations de votre chien et en disposer dans un endroit approprié. C'est une simple question de civisme !

